

# École La Source

2020-2021



## Code de vie et règles de fonctionnement

22, rue de l'Acadie, Gatineau (Québec) J8T 6G8  
Téléphone: (819) 568-7861 Télécopieur: (819) 246-0591

Service de garde : 819-568-4446

---

OFFICIEL

DG011-0220  
28 février 2020

CALENDRIER SCOLAIRE

2020-2021

Au service  
de la réussite  
de chacun



École La Source

JUILLET 2020				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31
É : 1                                  Ens : 5				

AOÛT 2020				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31 <sup>1</sup>				
É : 1                                  Ens : 5				

SEPTEMBRE 2020				
L	M	M	J	V
	1 <sup>2</sup>	2 <sup>3</sup>	3 <sup>4</sup>	4 <sup>5</sup>
7	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>
14 <sup>5</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18
21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>
28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>1</sup>		
É : 20                                  Ens : 21				

OCTOBRE 2020				
L	M	M	J	V
			1 <sup>2</sup>	2
5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>
12	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>
19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>
26 <sup>2</sup>	27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>1</sup>
É : 20                                  Ens : 21				

NOVEMBRE 2020				
L	M	M	J	V
2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6 <sup>1</sup>
9	10 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>
16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20
23 <sup>5</sup>	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>
30 <sup>5</sup>				
É : 19                                  Ens : 21				

DÉCEMBRE 2020				
L	M	M	J	V
	1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4
7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>
14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>
21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23	24	25
28	29	30	31	
É : 15                                  Ens : 16				

JANVIER 2021				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7 <sup>1</sup>	8 <sup>2</sup>
11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>
18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>1</sup>	22
25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	27 <sup>4</sup>	28 <sup>5</sup>	29 <sup>1</sup>
É : 16                                  Ens : 18				

FÉVRIER 2021				
L	M	M	J	V
1	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>
8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 <sup>5</sup>
15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>	17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19
22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>
É : 18                                  Ens : 20				

MARS 2021				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>
15 <sup>5</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>
22 <sup>5</sup>	23 <sup>1</sup>	24 <sup>2</sup>	25 <sup>3</sup>	26
29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>	31 <sup>1</sup>		
É : 17                                  Ens : 18				

AVRIL 2021				
L	M	M	J	V
			1 <sup>2</sup>	2
5	6 <sup>3</sup>	7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>
12 <sup>2</sup>	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16
19 <sup>1</sup>	20 <sup>2</sup>	21 <sup>3</sup>	22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>
26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>
É : 19                                  Ens : 20				

MAI 2021				
L	M	M	J	V
3 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>
10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14
17 <sup>5</sup>	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>
24	25 <sup>5</sup>	26 <sup>1</sup>	27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>
31 <sup>4</sup>				
É : 19                                  Ens : 20				

JUIN 2021				
L	M	M	J	V
	1 <sup>5</sup>	2 <sup>1</sup>	3 <sup>2</sup>	4 <sup>3</sup>
7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	11 <sup>3</sup>
14	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17 <sup>1</sup>	18 <sup>2</sup>
21 <sup>3</sup>	22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>	24	25
28	29	30		
É : 16                                  Ens : 20				

Début de l'année scolaire:  
Fin de l'année scolaire :

25 août 2020  
29 juin 2021






180 journées élèves  
200 journées enseignants

Journée pédagogique utilisée en cas fermeture force majeure: 14 mai 2021

1ère étape: 31 août au 6 novembre 2020

2e étape: 10 novembre au 18 février 2021

3e étape: 22 février au 23 juin 2021

-  Congé pour élèves et enseignant(e)s
-  Journée péd. régionale  
Congé pour élèves
-  Journée péd. locale pour tous  
Congé pour élèves
-  P Journée péd. locale Primaire  
Congé pour élèves
-  Bulletin disponible portail

# RÈGLES DE VIE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2019-2020

## Horaire de la journée

HEURE D'ARRIVÉE DES ÉLÈVES	
<b>PRÉSCOLAIRE (Petite cour du préscolaire près du stationnement)</b> Les élèves marcheurs du préscolaire doivent être accompagnés d'un adulte le matin et le midi.	<b>PRIMAIRE (Cour d'école)</b> Les élèves pourront entrer à l'intérieur en cas de froid excessif (-25°C ou moins) ou de pluie abondante.
<b>Matin : 8 h 30 à 8 h 37</b>	<b>Matin : 8 h 25 à 8 h 40</b>
<b>Midi : 12 h 55</b>	<b>Midi : 12 h 50 à 12 h 55</b>
HORAIRE DES CLASSES	
<b>PRÉSCOLAIRE (4 ans et 5 ans)</b>	<b>PRIMAIRE</b>
<b>Avant-midi : 8 h 37 à 11 h 35</b>	<b>Avant-midi : 8 h 40 à 11 h 35</b>
<b>Après-midi : 12 h 55 à 14 h 55</b>	<b>Après-midi : 12 h 55 à 15 h 50</b>
RÉCRÉATIONS (PRIMAIRE)	
	<b>Avant-midi : 10 h 18 à 10 h 33</b> <b>Après-midi : 14 h 33 à 14 h 48</b>
HORAIRE DE LA BRIGADE SCOLAIRE	
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour leur sécurité, les élèves doivent traverser les rues durant ces périodes.</li><li>➤ Lors de temps froids (-25°C ou moins), le service de brigade est <u>réduit de cinq minutes</u>.</li><li>➤ Si le transport scolaire est annulé en raison de la température, la brigade scolaire est aussi annulée lors de cette journée.</li></ul>	<b>Matin : 8 h 25 à 8 h 40</b>
	<b>Midi : 11 h 35 à 11 h 45 <u>et</u> 12 h 43 à 12 h 53</b>
	<b>Fin de la journée : 15 h 50 à 16 h 05</b>
HORAIRE DE L'ADMINISTRATION	
<b>Avant-midi : 8 h 00 à 11 h 40</b>	<b>Après-midi : 12 h 40 à 16 h 00</b>

## **1. Absence d'un élève**

- Informer l'école :
  - appeler au 819-568-7861
  - via Mozaik parents
  - message dans l'agenda
  - courriel à l'enseignant

\* Si les parents jugent que l'état de santé de leur enfant ne lui permet pas d'aller dehors, l'élève **doit demeurer à la maison**. Les seules exceptions se limiteront aux enfants qui ont **un certificat médical**.

## **2. Retard d'un élève ou départ avant la fin des classes**

- Vous devez vous présenter au secrétariat avec l'enfant.

\* Aucun élève ne pourra quitter l'école sans être accompagné d'un adulte (qui attend l'enfant au secrétariat) et/ou sans avoir l'autorisation écrite du parent.

## **3. Retards fréquents**

Nous favorisons la présence des élèves à l'école à l'heure prévue.

### **CONSÉQUENCES POSSIBLES AUX RETARDS FRÉQUENTS :**

- Reprise de temps (aux retenues, aux récréations, lors des journées pédagogiques)
- Appel aux parents
- Rencontre avec la direction
- Autres

## **4. Tournoi, voyage ou absence autre que médicale**

- Aviser l'école le plus tôt possible

\* Les parents prennent l'entière responsabilité de cette décision et des répercussions sur la réussite scolaire de leur enfant. De plus, l'enseignant n'est pas dans l'obligation de préparer des travaux.

## **5. Débarcadère d'autobus**

- Seuls les autobus et les berlines sont permis dans le débarcadère et ce, en tout temps.
- La voie doit demeurer libre pour les pompiers.

## **6. Rejoindre mon enfant durant les heures de classe**

- Seuls les messages urgents seront transmis aux élèves en cours de journée (ex. : maladie grave, accident, force majeure).

## **7. Bienséance**

- Les élèves doivent s'adresser aux intervenants en employant le vouvoiement, monsieur ou madame et le nom de famille (ex. : Bonjour Mme Leclair).
- Les élèves doivent s'adresser de façon respectueuse envers les intervenants

## **8. Billet de communication**

- L'élève qui a des comportements inappropriés dans les corridors et/ou à l'extérieur de la classe se verra remettre un billet de communication à signer par les parents.
- Des conséquences pourront s'appliquer selon la nature des avertissements et la fréquence (discussion avec l'élève, retenue, geste réparateur, suspension interne ou externe, autres).

## **9. Gestes de violence**

- Aucun geste de violence ne sera toléré à l'école.
- **CONSÉQUENCES POSSIBLES AUX GESTES DE VIOLENCE :**
  - Avis écrit et/ou appel aux parents
  - Geste réparateur
  - Suspension interne (dans un autre groupe ou au centre d'aide)
  - Suspension externe
  - Marcher sur la cour avec un intervenant lors des récréations
  - Autres

## **10. Bris de matériel**

- En cas de bris, de perte ou de vol de matériel, le coût du remplacement sera imputé aux parents.

## **11. Règles de fonctionnement dans les locaux d'enseignement**

- Il revient à l'enseignant de déterminer les règles de fonctionnement de sa classe afin d'établir un climat propice à l'apprentissage.

## **12. Saine alimentation**

- En lien avec la politique sur les saines habitudes de vie, nous privilégions les collations santé, par exemple :
  - Les légumes
  - Les fruits
  - Les produits laitiers
  - Les jus de fruits à 100%

- Les breuvages et les collations sont interdits sur la cour d'école. La gomme et les bonbons sont interdits en tout temps.

\* Toutefois, lors d'une activité spéciale, il se pourrait que votre enfant reçoive une collation spéciale. Si vous avez des restrictions, vous devez en aviser l'enseignant par écrit.

- **À cause des allergies sévères, SONT INTERDITS :**
  - Les arachides
  - Les noix
  - Les graines de sésame
  - Les graines de tournesol
  - Les kiwis
  - Et tous les dérivés de ces aliments (jus, barres, etc.)

### 13. Santé

- Allergies: Toute allergie sévère doit être déclarée à l'école afin d'établir un plan de soin approprié avec l'infirmière dès le début de l'année.
- Fiche santé: À compléter pour tous les élèves. Il est important de nous aviser le plus tôt possible de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence. Tout changement dans l'état de santé de votre enfant doit être signalé à l'école.
- Médicaments à administrer à l'école  
Toutes ces conditions doivent être réunies afin que nous puissions administrer un médicament à l'école :
  - Prescrits par un médecin
  - Formulaire d'autorisation complété par le parent
  - Médicament dans le contenant original: nom de l'enfant, dosage, heure d'administration (étiquette de la pharmacie)

### 14. Tenue vestimentaire

- Aucun signe de violence n'est permis sur les vêtements.
- La jupe, la robe ou le « short » doivent être portés à longueur de la mi-cuisse ou plus long.
- La camisole doit avoir des bretelles de 2cm et plus.
- Le chandail doit couvrir totalement le ventre et les épaules
- Les chaussures ou espadrilles pour l'intérieur sont obligatoires.
- Les chaussures ou bottes pour l'extérieur sont obligatoires, selon la saison.
- Le port du chapeau, de la tuque, du bandeau ou de la casquette n'est pas permis en classe.

\*Le jugement d'une tenue non appropriée demeurera à la discrétion de la direction et le parent sera contacté s'il y a lieu.

#### Pour les jours de pluie

- Prévoir des vêtements de pluie (ex : bottes imperméables, parapluie, etc.)
- \* Les élèves sortiront à l'extérieur lors des récréations même s'il pleut, sauf en cas de pluie abondante.



### Pour l'éducation physique

- Paire d'espadrilles de sport (semelle non marquante) que l'enfant peut attacher seul
- Tenue sportive
- Exemption possible du cours sur présentation d'un billet signé par un médecin

### Vêtements de rechange

- Fournir des vêtements de rechange identifiés au nom de votre enfant.

## 15. Droits à la protection

- AUCUN parent ne peut circuler sur la cour d'école de 6h45 à 17h30.
- AUCUN parent ne peut circuler dans l'école sans passer par le secrétariat (passeport de circulation obligatoire)
- AUCUN animal n'est permis sur le terrain de l'école.

## 16. Situation de crise / Protocole d'urgence

1. Tenter de calmer l'enfant dans un délai raisonnable
2. Appeler les parents aux numéros fournis
3. Communiquer avec la sécurité publique ou les ambulanciers (au besoin)
4. Communiquer avec la Direction de la Protection de la Jeunesse (au besoin)

\* Les intervenants pourraient recourir à des mesures contraignantes lorsque la sécurité de l'élève ou des autres personnes est compromise. Il s'agit d'une mesure de dernier recours.

## 17. Mesures préventives aux situations d'urgence ou forces majeures

- Seront revus avec les élèves chaque année :
  - Plan d'évacuation
  - Exercices d'évacuation
  - Exercices de confinement

## 18. Fermeture imprévue de l'école en cas de forces majeures

- Les parents sont responsables d'indiquer à leur enfant l'endroit où il doit se rendre.
- Les enseignants sont responsables de s'assurer :
  - que chaque élève sache où il doit se rendre (selon l'endroit indiqué sur la fiche santé) ;
  - que l'élève qui voyage par transport scolaire attende l'autobus, à moins que ses parents ne viennent le chercher.

## 19. Objets personnels, cellulaires et appareils électroniques

- Il est interdit d'apporter des jouets ou des objets personnels de la maison. De plus les cellulaires, montres intelligentes et appareils électroniques ne sont pas permis à l'école. Tout objet non permis sera confisqué.

Une note vous sera acheminée s'il y a une exception.

## **20. Rouli-roulant, bicyclette, trottinette et patins à roues alignées**

- Interdits sur le terrain et les trottoirs de l'école.
- Les tenir dans ses mains pour entrer sur le terrain de l'école.

\*L'école n'est pas responsable en cas de vol, de bris ou de perte.

## **21. Premiers soins**

### **1) En cas de légers malaises (grippe, maux de tête, maux de ventre) :**

- Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- Si le malaise persiste, les parents sont appelés et l'élève est retourné à la maison.
- L'école ne fournit aucun médicament.

### **2) En cas de fièvre et/ou de vomissement :**

- Les parents sont appelés et l'élève est retourné à la maison.

### **3) En cas d'un accident mineur (coupures mineures, éraflures, etc.) :**

- Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- Au besoin, nous tenterons de rejoindre les parents pour connaître leurs intentions.

### **4) En cas d'un accident majeur :**

- Les premiers soins sont dispensés à l'école.
- Nous tenterons de rejoindre les parents ou les personnes désignées.
- Si les parents ne peuvent être rejoints, l'école décidera du transport de l'élève vers le Centre hospitalier de Gatineau et en informera les parents ultérieurement. En tout temps, le coût du transport par ambulance est imputé aux parents.

## **22. Stationnement réservé au personnel de l'école**

- Il est interdit aux élèves de circuler dans le stationnement.
- Les parents doivent utiliser les espaces pour visiteurs lors d'une visite de courte durée.
- Seuls les détenteurs d'une vignette de la CSD peuvent stationner leur voiture dans le stationnement.
- À compter de 8 h 25 et de 12 h 43, dès la présence des brigadiers, le stationnement est strictement réservé au personnel détenteur d'une vignette. Les parents peuvent stationner devant l'école et reconduire leur enfant au service de garde ou à la cour du préscolaire.

## **23. Communications électroniques**

- Toute utilisation des ressources technologiques de la Commission scolaire à des fins non autorisées ou illégales est strictement interdite. L'élève qui contrevient aux dispositions de cette politique ou aux directions et règles émises par la Commission scolaire pour en assurer l'application, peut faire l'objet de pénalités et de sanctions par les lois et règlements pertinents et (...) des mesures disciplinaires prévues par l'école. (Voir « Politique sur les



communications électroniques et leur usage » (50-23-01) disponible sur le site internet [www.csdrapeurs.qc.ca](http://www.csdrapeurs.qc.ca)).

#### 24. Club des petits déjeuners

- Au début de l'année, tous les élèves recevront l'information et pourront s'inscrire.
- Bénévoles : **N'hésitez pas à vous impliquer !**
- Les marcheurs du primaire qui déjeunent au club doivent arriver **à 8h20.**

#### 25. Service de garde

- Des renseignements peuvent vous être fournis sur demande par la responsable.
  - Téléphone : 819-568-4446
  - Heures d'ouverture : 6 h 45 à 17 h 30

**Veillez prendre note que les portes du service de garde sont verrouillées en dehors des heures de pointe. Veuillez vous présenter à l'administration de l'école.**

# L'intimidation est une agression, pas un conflit.

## INTIMIDATION ET VIOLENCE :

### CONFLIT OU CHICANE N'ÉGALE PAS INTIMIDATION

Conflit : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » art.13, LIP 2012

### VIOLENCE

« Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » art. 13, LIP 2012

**LES ÉLÈVES PEUVENT TOUJOURS SE CONFIER AUPRÈS DES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE.**

## FAÇONS DE DÉNONCER :

1. Communiquer avec l'école (agenda, courriel, appel téléphonique).
2. Laissez un message à la personne responsable au centre d'aide au : **819-503-8039 poste 51107.**
3. Écrire un courriel à l'adresse suivante : [jedenonce-lasource@csdraveurs.qc.ca](mailto:jedenonce-lasource@csdraveurs.qc.ca)
4. Laissez un message dans la boîte installée à cet effet près du centre d'aide.
5. Demander une rencontre avec l'intervenant concerné ou la direction.

## NOTRE TABLEAU DES RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE LA SOURCE

<u>RÈGLES</u>	<u>CE QUE J'Y GAGNE</u>	<u>IMPACTS POSITIFS</u>	<u>INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES</u>	<u>MESURES D'AIDE</u>
<b>1. Je dis NON à toutes les formes de violence et à l'intimidation dans mon école (verbal, physique, psychologique).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je vis dans un milieu de vie sécuritaire.</li> <li>- Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communications positives aux parents</li> <li>- Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement verbal</li> <li>- Communication aux parents (agenda, téléphone, lettre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement, par un adulte, de l'élève qui accomplit un geste réparateur</li> </ul>
<b>2. Je collabore avec l'autorité des adultes de l'école et je la respecte.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'assure ma sécurité et celle des autres.</li> <li>- Je participe positivement à la vie de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'estime de soi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confiscation d'objets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre d'aide</li> <li>- Contrat</li> <li>- Écrire un message d'excuses</li> </ul>
<b>3. Je me déplace dans l'école en marchant calmement et je prends mon rang dès que la cloche sonne.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'assure ma sécurité et celle des autres.</li> <li>- Je favorise un climat calme et propice au travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fierté personnelle</li> <li>- Billets de tirage</li> <li>- Congé de devoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, lettre d'excuse)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un plan d'intervention</li> <li>- Évaluation des conséquences de ses actes</li> </ul>
<b>4. Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'apprends à respecter les différences.</li> <li>- Je vis de belles relations.</li> <li>- Je favorise ma sécurité et celle des autres.</li> <li>- J'assure ma sécurité par une tenue appropriée dans la pratique du sport.</li> <li>- Je renforce mon sentiment d'appartenance à l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme de renforcement</li> <li>- Donner une tâche privilège, une responsabilité accrue</li> <li>- Journée thématique</li> <li>- Mots d'encouragement à l'élève</li> <li>- Privilèges accordés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de privilège</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Reprise du temps perdu (retenue ou journée pédagogique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feuille de route</li> <li>- Récréation guidée</li> <li>- Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes (CISSSO, DPJ, etc.)</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Rencontre régulière soit avec l'enseignant ou une personne-ressource</li> </ul>
<b>5. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je vis dans un endroit propre et agréable.</li> <li>- J'ai accès à du matériel en bon état.</li> <li>- J'agis d'une façon responsable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de renforcement</li> <li>- Tableau d'honneur</li> <li>- Temps d'informatique libre</li> <li>- Temps privilégié avec un adulte significatif</li> <li>- Choix d'un privilège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retrait de la classe ou de quelque chose qui me plaît</li> <li>- Travail dans une autre classe</li> <li>- Retrait dans une autre classe</li> <li>- Suspension à l'interne *</li> <li>- Suspension à l'externe*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>- Suivi avec l'élève</li> <li>- Suivi avec les parents</li> </ul>

\*Selon la gravité de l'acte, la direction se réserve le droit de suspendre immédiatement un élève, et ce, pour le temps jugé nécessaire.

Nous avons pris connaissance des règles de vie de l'école et nous nous engageons à les respecter.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature des parents